

DROIT D'ALERTE DES ASSISTANTS FAMILIAUX DE LA DTPAS DU DOUAISIS

Nous, assistants familiaux, tenons à vous alerter sur notre situation alarmante :

- Multiplication de « procédures » de contrôle : commission d'accompagnement à laquelle seule la RSAF participe, bilans d'accueils, bilan de potentialité,
- Confusion des rôles au SAF : ce sont les mêmes personnes qui recrutent, accompagnent et ont le même supérieur hiérarchique que nous,
- Nombreuses mesures de rétorsion venant du SAF : attente volontaire de 4 mois avant de proposer un accueil, noms d'assistants familiaux ayant des places disponibles non communiqués aux services, imposer l'accueil d'un enfant sous menace de diminuer notre capacité d'accueil,
- Entretiens sauvages sans convocation ni objet d'entretien,
- Visite à domicile injustifiée de chargé d'accompagnement avec visite du logement, vérification des placards sans aucun motif,
- Accès à l'accompagnement psychologique individuel trop limité (manque de personnel par rapport au nombre des assistants familiaux du secteur),
- Non-respect de la procédure VIAF : retrait abusif d'enfants sans évaluation préalable ; non information à l'ouverture d'une VIAF ; transmission d'IP au Procureur sans nous informer, présomption d'innocence bafouée ; méfiance du SAF envers nous, même après avoir été innocenté à l'issue de l'enquête,
- Licenciement abusif pour absence d'enfant alors que des enfants sont en attente de lieu d'accueil,
- Dossiers administratifs non conformes : existence de plusieurs dossiers différents éclatés dans plusieurs services, nouveau dossier créé après chaque consultation alors que le même dossier doit être alimenté durant toute la carrière, nomenclature au crayon gris, pièces enlevées ou rajoutées entre 2 consultations,
- Problème de communication, de gestion et traitement des situations qui ont des conséquences grave sur : la mise à jour des places disponibles, le changement de statut de l'enfant, non renouvellement des contrats d'accueil à chaque échéance,

